

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVOM DES SAISIES  
DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2004 A 18 HEURES**

**Présents : Membres élus**

Mmes GIORIA Mireille– DETRAZ Christiane – DUFFET Jacqueline - RIMBOUD  
Elisateth  
MM. BERTHOD Paul - LALO Jacques – BAPTENDIER Julien – MARIN LAMELLET  
Bernard

**Receveur syndical**

M. BOULANGER Alain

**Encadrement SIVOM**

Melle DEVILLE Monique  
M. BOCHET René

**Régie remontées mécaniques :**

M. CUVEX COMBAZ Jean Paul

**Excusés : Membres élus**

M. REBORD Jean Luc (pouvoir à DETRAZ Christiane)  
M. GACHET Marcel (pouvoir à GIORIA Mireille)  
M. APPLAGNAT Camille (pouvoir à BERTHOD Paul)  
M. BEROD Alain

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

Elle donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 5 mai 2004.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé par 8 voix pour, 2 voix contre (DETRAZ Christiane et REBORD Jean Luc) et 1 abstention (DUFFET Jacqueline)

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2003 DU SERVICE DE L'EAU**

M. MIBORD de la Lyonnaise des Eaux présente le rapport d'activité 2003. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente rappelle les négociations avec la Lyonnaise des Eaux qui ont engendré une baisse des tarifs.

**INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'EAU**

Afin de permettre la mise en application du décret n° 2003-408 du 28 avril 2003 (loi SRU) qui fixe les modalités d'individualisation des contrats de fourniture d'eau, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires.

**AFFAIRE CENTRE COMMERCIAL LE TAVAILLON**

Madame la Présidente rappelle l'historique de cette affaire qui remonte à 1997. Le jugement aura lieu le 13 septembre 2004. Le comité syndical mandate Maître MILLIAND ainsi que Maître DELACHENAL, avoué, pour représenter le SIVOM et assurer la défense de ses intérêts devant la Cour d'appel de Chambéry

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS A LA REGIE**

Le Comité Syndical approuve par 9 voix pour et 2 abstentions (DETRAZ Christiane, REBORD Jean Luc) la convention d'occupation des terrains par la Régie des remontées mécaniques et autorise Madame la Présidente à la signer.

## **AFFAIRES FONCIERES**

Le Comité Syndical donne son accord de principe pour la vente d'une parcelle de terrain :

- à la SAS MOLLIER, pour la construction d'un bâtiment pour le logement de son personnel.
- à M. GACHET Jean Michel pour la construction d'un hangar de stockage et atelier.

Madame la Présidente informe les membres élus du résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la zone INA6. Le cabinet GIROD a été retenu pour un montant de 16 492.84 €

## **CONVENTION ALIMENTATION EN EAU POTABLE AVEC NOTRE DAME DE BELLECOMBE**

Après avoir pris connaissance du courrier de Madame le Maire de Notre Dame de Bellecombe qui souhaite modifier le projet de convention relatif aux conditions d'alimentation en eau potable à partir de la source du Revers, le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas prendre en compte la modification demandée.

## **CIRCUIT MOTO NEIGE**

Suite à la demande d'un particulier pour l'utilisation du circuit moto neige homologué existant sur la station des Saisies, et après avis de Madame le Sous Préfet, le comité syndical souhaite que les 2 exploitants trouvent un accord pour l'utilisation conjointe du circuit homologué. A défaut d'accord amiable entre les deux parties, le SIVOM se prononcera sur l'utilisation du parcours pour cet hiver.

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

M. BOCHET René fait le point sur les travaux réalisés :

- Aménagement et sécurisation chemin piétonnier le long du CD 218 (depuis le bâtiment « Belladonne » jusqu'au restaurant « le Very ») et création de places de parking avec marquage au sol
- Enrobé route de la Traie et reprofilage partiel de la rue des cimes
- Création d'une aire de skate board dans la zone de jeux des Carrets
- Aménagement de l'accès au plan d'eau (départ)
- Mise en conformité de l'éclairage public - 3<sup>ème</sup> tranche - rue du Mirantin
- Réfection de la toiture du caravaneige et de la Maison des Saisies
- Vitrage salle cristal (travaux prévus en octobre)

## **REAMENAGEMENT RELAIS ITINERIS**

La société Orange souhaite modifier le relais situé au caravaneige « le grand tétras ». Cette modification comprend le rajout de deux antennes, de matériel technique à l'intérieur du local existant ainsi que le remplacement de deux antennes existantes.

Le Comité Syndical approuve le projet à l'unanimité et autorise Madame la Présidente à signer la nouvelle convention.

## QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande d'un particulier pour l'aménagement d'une patinoire, et après étude du dossier, le comité syndical décide de différer sa décision dans l'attente de nouveaux éléments.
- Navettes intra muros : Décide la mise en appel d'offres ouvert pour l'organisation d'un service de navettes intra muros pour une durée de 5 ans.  
Désigne les personnes suivantes pour assister la Présidente à l'ouverture des plis :  
M. APPLAGNAT Camille (suppléant GACHET Marcel)  
M. LALO Jacques (suppléant BAPTENDIER Julien)  
Mme DUFFET Jacqueline (suppléant DETRAZ Christiane)
- Convention de servitude pour le télésiège du chard du beurre : Le comité syndical autorise Madame la Présidente à signer la convention de constitution de servitude de domaine skiable à intervenir avec un particulier.
- Police Municipale : Après débat, le Comité Syndical décide d'étudier une nouvelle organisation de la police municipale pour l'hiver 2004/2005.
- Chalet d'accueil - activité quad : L'assemblée autorise M. FAVRE Michel à implanter un « grenier » pour son activité quad pour l'été avec obligation d'enlèvement du chalet durant la saison hivernale.
- Activité « traîneau à chiens » : la société « mushing alpes » devra se rapprocher de l'ONF de Villard sur Doron. Le dossier sera revu ultérieurement.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité les propositions suivantes :

- Annulation de la délibération de vente de terrain à MGM (les lapons).  
Déclassement du terrain par la Commune de Hauteluce et cession au SIVOM.
- Admission en non valeur pour la somme de 378.58 €

Madame la Présidente informe l'assemblée :

- Du courrier de l'UCAS l'informant des nouveaux membres du bureau et des actions entreprises par l'association.
- Du projet de restructuration de la SA VVF Vacances.
- De sa rencontre avec M. RIVIERE concernant des emplacements publicitaires en gare routière d'Albertville.
- De l'avancée du dossier « espace diamant » UTN2.
- D'une réunion de travail avec le cabinet KPMG qui aura lieu le 27 septembre 2004 à 14 heures pour étudier le changement de statuts du SIVOM des Saisies

M. le Président de la Régie des remontées mécaniques fait le point sur les travaux en cours :

- Télésiège du Chard du Beurre
- Nouvelle billetterie
- Piste du Planay
- Neige de culture

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au vendredi 5 novembre 2004 à 19 h 30.

La Présidente,